

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société de l'artillerie de position

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour ce qui a trait au recueil de chants en français, la question a été soumise à la Société militaire de la Suisse romande.

3. La décision et le rapport concernant l'instruction militaire préparatoire et les écoles de cadets ont aussi été transmis à la commission fédérale pour examen et préavis.

Le Département voudra toujours toute son attention à l'observation du § 81 de l'organisation militaire.

4. Par le transfert des écoles de tir de sous-officiers dans les arrondissements, il a été tenu compte, autant que les circonstances le permettent, du vœu concernant les écoles de sous-officiers. L'expérience fera connaître si et quelles modifications doivent être apportées au plan d'instruction qui a été publié.

5. La question de l'augmentation de la munition a été résolue affirmativement et trouvera sa solution dans le budget pour 1885.

6. Le Département se réserve d'examiner de plus près, en tenant spécialement compte des effectifs de la landwehr, la question du recrutement de l'artillerie. En ce qui concerne la prolongation désirée du temps de service pour les capitaines de l'artillerie, il dépend des commandants de batteries et de colonnes, si tout le corps des officiers est pénétré de la nécessité de cette prolongation, de parer, en prolongeant volontairement leur temps de service, aux lacunes signalées.

7. La demande que les commandements de régiments de cavalerie de landwehr soient aussi pourvus de titulaires, a reçu dernièrement une satisfaction partielle, et ne sera pas perdue de vue.

8. Le vœu des officiers de troupes sanitaires concernant l'organisation du service sanitaire ainsi que l'échelle de leurs grades comporte un changement à la loi, et sera examiné avec attention à l'occasion de la discussion sur la réorganisation de ce service.

9. Le rapport concernant la réorganisation des cours de répétition pour les vétérinaires, ainsi que la décision relative à l'entrée des officiers vétérinaires dans l'armée avec le rang de lieutenants, ont été transmis pour étude au vétérinaire en chef de l'armée.

10. La question du ferrage des chevaux en hiver a été soumise aux chefs d'armes de la cavalerie et de l'artillerie, ainsi qu'au vétérinaire en chef, avec ordre de présenter sur la dite question un préavis développé et, si possible, des propositions définitives.

SOCIÉTÉ DE L'ARTILLERIE DE POSITION

Le dimanche 30 mai a eu lieu à Berne l'assemblée générale annuelle de la Société des officiers de l'artillerie de position. Sans être aussi fréquentée que l'année précédente, la réunion comptait un bon nombre d'assistants. On y remarquait la présence de plu-

sieurs officiers supérieurs, entre autres M. le colonel Bleuler, instructeur en chef de l'artillerie, M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, MM. les colonels de Vallière et Schumacher, instructeurs d'artillerie, preuve que l'artillerie de position a pris sa place au soleil et que, après avoir été jadis quelque peu délaissée, elle a maintenant une valeur reconnue et incontestée. En elle se trouve sans doute, avec le concours des travaux de campagne, la meilleure solution de notre question des fortifications.

La séance a été fort nourrie ; on y a entendu entre autres un travail remarquable de M. le major Affolter (de Soleure) sur la mission qu'il a remplie en 1883 sur la place de tir de Lechfeld, en Bavière, place qui sert aux exercices de l'artillerie à pied. L'honorable conférencier, après avoir donné des renseignements complets sur la place elle-même et l'organisation des services en général, a décrit avec un grand intérêt pour ses auditeurs tout le service du tir, la composition du parc et les résultats des exercices. M. Affolter se propose, du reste, de coordonner ses notes dans une brochure qui sera certainement lue avec fruit par tous ceux qui suivent la marche et les progrès de l'artillerie.

M. le major Pagan a donné quelques aperçus tout à fait généraux sur l'organisation de l'armée française : il l'a fait avec la précision de vues, la netteté d'expression, l'élégance de langage qui sont la caractéristique de cet aimable et savant officier supérieur.

Après la séance est venu, comme d'habitude, le banquet. Il a été fort animé, plusieurs toasts ont mérité les chaleureux applaudissements de l'assemblée. Parmi ces toasts, il en est un, surtout, que nous tenons à souligner ; il a été porté aux officiers de position par M. le colonel de Vallière, qui, à plusieurs reprises, a commandé des écoles de recrues d'artillerie de position, qui connaît la valeur de cette arme, les qualités de son personnel et qui apprécie les services qu'elle pourrait rendre. L'honorable colonel a posé aux jeunes officiers un problème qui témoigne de l'intérêt, de l'affection même, qu'il porte à l'arme. Il a proposé comme sujet d'études un projet de mobilisation de l'artillerie de position — devant servir comme artillerie de renfort, de soutien, — avec ses moyens de transport pour les pièces, les munitions, les matériaux de construction, les outils ; tout est à prévoir dans un projet semblable, car rien — ou presque rien — n'existe pour le moment.

C'est là un sujet d'études plein d'aridité sans doute et de difficultés, mais aussi présentant un haut intérêt pour l'utilisation de toutes les forces vives de notre armée. Nous remercions, pour notre part, M. le colonel de Vallière de l'avoir signalé à l'attention des officiers de position et nous espérons que son appel sera entendu.

